

Projet n°....

6. Budget<sup>5</sup> du projet

Année 2019. ou exercice du ..... au .....

Budget supplémentaire -  
projet pluriannuelSuppression du budget -  
projet pluriannuel

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
60 - Achats	31 590	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	15 700
Achats matières et fournitures	28 770	73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures	2 820	74 - Subventions d'exploitation <sup>2</sup>	397 000
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	40 831	DCSPP	247 000
Locations	20 330		
Entretien et réparation	16 300		
Assurance	3 751	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation	450	CTC- FONCTIONNEMENT	60 000
		CTC - AIDE ALIMENTAIRE	25 000
62 - Autres services extérieurs	73 414,4	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	2 000		
Publicité, publication	1 500		
Déplacements, missions	6 344,4	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	63 570	Mairie ajaccio	65 000
63 - Impôts et taxes	100		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes	100	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	270 905	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	270 905	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Aides privées (fondation)	
Autres charges de personnel		Autres établissements publics	
65 - Autres charges de gestion courante	21 141,6	75 - Autres produits de gestion courante	400
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	400
66 - Charges financières	1 000	76 - Produits financiers	600
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	120
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées	6 638	78 - Reprises sur amortissements et provisions	31 800
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
<b>CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET</b>		<b>RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET</b>	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>445 620</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>445 620</b>
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE<sup>7</sup>

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

La subvention sollicitée de.....60000€., objet de la présente demande représente .....% du total des produits du projet  
(montant sollicité/total du budget) x 100.

<sup>5</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>6</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

<sup>7</sup> Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

## 7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) ROSSI SANDRA  
représentant(e) légal(e) de l'association DIRECTRICE

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci<sup>8</sup>.

### déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives<sup>9</sup>, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)<sup>10</sup> :
  - inférieur ou égal à 500 000 €
  - supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de : ..... 60000 € au titre de l'année ou exercice 20....  
..... € au titre de l'année ou exercice 20....  
..... € au titre de l'année ou exercice 20....  
..... € au titre de l'année ou exercice 20....

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.  
=> Joindre un RIB

Fait, le 19/03/19..... à Ajaccio.....

Signature



<sup>8</sup> "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

<sup>9</sup> Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

<sup>10</sup> Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

# **Convention relative au financement du Centre d'Hébergement d'Urgence géré par la Croix-Rouge sur la commune d'Aiacciu**

*Entre les soussignés*

**La Collectivité de Corse** représentée par le Président du Conseil Exécutif de Corse,  
M. Gilles SIMEONI

**D'une part,**

Et

**La Croix-Rouge Française**, association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, représentée par son président, le Professeur Jean-Jacques ELEDJAM, et par délégation de celui-ci, par M. Claudy JARRY, Directeur Régional SUD EST.

**D'autre part,**

Préambule

**VU** l'article L. 345-2-2 du Code de l'action sociale et des familles relatif aux centres d'hébergement et de réinsertion sociale,

**VU** le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) de la Corse-du-Sud 2016-2021,

**VU** l'appel à projets 2013 relatif à la gestion de places d'hébergement d'urgence à bas seuil pour les personnes en situation d'exclusion et de détresse, dans le cadre duquel la Croix-Rouge Française a été retenue pour assurer la gestion du centre d'hébergement d'urgence d'Aiacciu,

***Il est convenu ce qui suit :***

## **Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les modalités selon lesquelles la Collectivité de Corse alloue un financement pour le fonctionnement du centre d'Hébergement d'Urgence (CHU) géré par la Croix-Rouge sur la commune d'Aiacciu.

## **Article 2 : Missions du centre d'hébergement d'urgence**

Le CHU, géré par la Croix-Rouge, est un lieu de repos, d'abri et d'hébergement. La principale du CHU est d'accueillir en extrême urgence et mettre à l'abri des personnes sans domicile fixe ou en détresse, il n'a toutefois pas vocation à offrir une solution durable d'hébergement.

Le CHU doit être ouvert tous les jours de la semaine, de 17h à 8h.

Un accompagnement social, réalisé par une équipe pluridisciplinaire, doit être mis en œuvre par le CHU pour toutes les personnes accueillies. Au-delà de l'hébergement en urgence, il s'agit d'évaluer la situation et les besoins des personnes en vue d'une orientation vers une structure adaptée.

Le CHU s'adresse aux personnes non accompagnées d'enfants, qui ne disposent pas d'un toit. L'accueil des personnes se fera dans le cadre d'une prise en charge spécifique et adaptée à ce type de population.

L'accueil est inconditionnel, il s'agit d'un centre à bas seuil d'exigence.

### **Article 3 : Modalités de financement**

La Collectivité de Corse alloue un financement de 60 000 euros, pour une année, à la Croix-Rouge afin de couvrir une partie des charges de fonctionnement du CHU, pour un maximum de 30 places d'hébergement d'urgence.

Le règlement s'effectuera de la manière suivante :

- 50 % du montant annuel seront versés lors de la signature de la convention, soit 30 000 euros ;
- Le solde sera réglé sur production d'un bilan financier visé par le comptable et approuvé par l'assemblée compétente, tel que prévu par les statuts de l'association, et d'un bilan d'activité (cf. article 4).

Dans l'hypothèse où le compte de résultat ferait apparaître un excédent ou un déficit, la Croix-Rouge présentera un rapport qui précisera :

- En cas d'excédent : les raisons de l'excédent et l'affectation du résultat. En fonction des raisons de l'excédent, la Collectivité de Corse se réserve le droit de diminuer le versement du solde à concurrence de l'excédent réalisé.
- En cas de déficit : la ou les mesure(s) qu'elle entendra mettre en œuvre pour un retour à l'équilibre des comptes.

Ces documents devront être adressés à M. le Président du Conseil Exécutif de Corse, en deux exemplaires originaux et dûment signés par les personnes habilitées à cet effet, avant le 30 juin 2020.

La Croix-Rouge s'engage à fournir à la Direction générale adjointe en charge des Affaires sociales et sanitaires, sur demande et à tout moment, tous les autres éléments nécessaires à l'évaluation de la prestation.

### **Article 4 : Evaluation**

Les objectifs de cette démarche d'évaluation étant d'acquérir une connaissance précise du dispositif au niveau du territoire, de s'assurer du respect des droits des usagers, de mieux cerner l'évolution de leurs besoins, ainsi que de l'opportunité et de la bonne exécution des dépenses engagées.

Dans ce cadre, la Croix-Rouge s'engage à fournir un rapport d'activité annuel, au plus tard six mois après la fin de l'exercice concerné par la présente convention. Ce rapport devra comporter au minimum les éléments suivants :

- Présentation et analyse de l'activité générale du CHU
- Données d'activité sur l'année : nombre de personnes accueillies, nombre de nuitées, nombre de nuitées moyen par usager, typologie du public, ...
- Présentation de l'organisation du service
- Descriptif des actions mises en œuvre pour l'intégration du CHU dans un réseau partenarial avec les autres dispositifs d'insertion.

### **Article 5 : Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour l'exercice 2019.

## **Article 6 : Contrôle de la Collectivité**

La Collectivité de Corse se réserve le droit d'exercer tout contrôle, sur pièces et sur place auprès de la Croix-Rouge, qu'elle estimera utile dans le cadre de la présente convention.

La Croix-Rouge s'engage ainsi à mettre à disposition des services de la collectivité de Corse tout document comptable, financier ou administratif, et à faciliter le contrôle de la structure et de l'activité réalisée.

## **Article 7 : Dénonciation de la convention**

La présente convention prendra fin dans l'un ou l'autre des cas suivants :

- Dénonciation par un des signataires avant son terme en précisant les motifs ;
- Non-respect des termes de la présente convention

La résiliation prendra effet à l'expiration d'un délai de deux mois suivant la signification par lettre recommandée avec accusé de réception.

La convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties. Elle peut également être résiliée d'un commun accord entre les parties.

Avant la prise de décision, il est convenu d'un dialogue entre les parties sur la situation constatée, les voies et moyens pour y remédier.

## **Article 8 : Recours**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention, à défaut d'accord amiable, fera l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bastia - Villa Montepiano, 20407 BASTIA CEDEX.

Aiacciu, le

Le Président  
du Conseil Exécutif de Corse

Le Directeur régional  
de la Croix-Rouge Française

# ASSOCIATIONS

## DEMANDE DE SUBVENTION(S)

### Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10  
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une notice n° 51781#02 est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_15059.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do)

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
en numéraire (argent) en nature	première demande renouvellement (ou poursuite)	fonctionnement global projets(s)/action(s)	annuelle ou ponctuelle pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère** .....  
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.) .....
- Conseil régional** Collectivité territoriale de Corse .....  
Direction/Service service insertion - logement .....
- Conseil départemental** .....  
Direction/Service .....
- Commune ou Intercommunalité** .....  
Direction/Service .....
- Établissement public** .....
- Autre (préciser)** .....

# 1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : CROIX ROUGE FRANCAISE- CHUS L'ALBA

Sigle de l'association : Site web :

1.2 Numéro Siret : 17 17 15 16 17 12 12 17 12 3 2 3 3 3

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : IW | | | | | | | | | |  
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date | | | | | | | | | |  
Volume : | | | | Folio : | | | | Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social : 98 RUE DIDOT

Code postal : ..7...5...0...1...2.. Commune : PARIS

Commune déléguée le cas échéant :

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) : CAMPO DI FIORI

Code postal : ..2...0...1...6...7.. Commune : MEZZAVIA

Commune déléguée le cas échéant :

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : ELEDJAM Prénom : JEAN JACQUES

Fonction : PRESIDENT NATIONAL

Téléphone : Courriel :

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : ROSSI Prénom : SANDRA

Fonction : DIRECTRICE

Téléphone : ..0 6 8 7 6 0 4 4 0 5 Courriel : sandra.rossi@croix-rouge.fr

# 2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)?  oui  non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :

ingenierie sociale et financiere

IMI et sous location

service volontaire

CENTRE D HEBERGEMENT 30 PL

attribué par

DRJSCS

en date du :

01/01/13

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?  oui  non

Si oui, date de publication au Journal Officiel : 10 17 10 18 14 10

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?  oui  non

### 3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

URIOPSS.....  
.....

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non  oui  Si oui, lesquelles?  
.....  
.....

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

### 4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	59857
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	466
Nombre total de salariés :	17217
dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	15840
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents <i>Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	

# 5. Budget<sup>1</sup> de l'association

Année 20... ou exercice du ..... au .....

Budget supplémentaire -  
demande pluriannuelle

Suppression du budget -  
demande pluriannuelle

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
60 - Achats	0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation <sup>2</sup>	0
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	0		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	0	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>0</b>
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE<sup>3</sup></b>			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

<sup>1</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>2</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

<sup>3</sup> Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

		TOTAL
		BP 2019
SMS_606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES	39 650
SMS_ACHAT	ACHAT	39 650
18606700	ACTIVITES DE FORMATION FACT	2 000
SMS_6118	AUTRES PRESTA DE SERVICES	2 000
SMS_SE	SE_SERVICES EXTERIEURS	2 000
62500099	DEPLACEMENTS, MISSIONS, RECEPTIONS BUD	1 200
18625600	VOYAGES & DEPL (TOUS FRAIS) HORS ELEVES REFAC	1 500
62511000	FRAIS DEPL SALARIES UNIQUEMENT TRANSPORT	4 502
62561000	FRAIS DEPL SALARIES UNIQT NOURRITURE ET LOGEMENT	2 512
SMS_625	DEPLACEMENTS MISSIONS ET RECEPTIONS	9 714
62630000	AFFRANCHISSEMENTS	730
62650000	TELEPHONE	2 800
SMS_626	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	3 530
62831000	PREST SERV BLANCHISSAGE A L EXTERIEUR	2 000
SMS_6281	PRESTATIONS DE BLANCHISSAGE A L'EXTERIEUR	2 000
62820000	PREST SERV ALIMENTATION A L EXTERIEUR	82 636
SMS_6282	PRESTATIONS D'ALIMENTATION A L'EXTERIEUR	82 636
62888000	AUTRES CHG DIVERSES PRESTATIONS DE SERVICES	1 500
SMS_6288	SMS AUTRES PRESTATIONS	1 500
SMS_ASE	ASE_AUTRES SERVICES EXTERIEURS	99 380
SMS_G1_CHG	GROUPE1_DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	141 030
62111000	PERSONNEL INTERIMAIRE ADMINIST ET HOTELIER	5 000
SMS_621	SMS PERSONNEL EXTERIEUR A L ETABLISSEMENT	5 000
62200099	HONORAIRES BUD	19 200
62261000	HONORAIRES AVOCATS	1 500
SMS_622	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES	20 700
SMS_631	SMS IMPOTS TAXES ET VERSEMTS ASS SUR REMUN (ADM DES IMPOTS)	19 697
SMS_633	SMS IMPOTS TAXES ET VERSEMTS ASS SUR REMUN (AUTRES ORG)	7 421
SMS_641	REMUNERATION DU PERSONNEL NON MEDICAL	279 610
SMS_645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE	103 163
SMS_647	AUTRES CHARGES SOCIALES	4 448
SMS_648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	2 082
SMS_G2_CHG	GROUPE2_DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	442 121
SMS_6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	172 130
SMS_6135	LOCATIONS MOBILIERES	6 200
SMS_614	CHARGES LOCATIVES DE CO PROPRIETE	14 800
SMS_6152	ENTRETIEN ET REPARATIONS DE BIEN IMMOBILIERS	5 500
SMS_6155	ENTRETIEN ET REPARATIONS DE BIEN MOBILIERS	3 800
SMS_6156	MAINTENANCES	11 300
SMS_616	PRIMES D'ASSURANCES	6 160
SMS_618	SMS_618 DIVERS	150
SMS_623	INFORMATION PUBLICATIONS RELATIONS PUBLIQUES	500
SMS_627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	60
SMS_635	IMPOTS TAXES ET VERSEMTS ASS (ADM DES IMPOTS)	100
SMS_655	QUOTE PARTS DE RES SUR OP FAITES EN COMMUN (ETS PRIVES)	35 991
65880000	AUTRES CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	900
SMS_658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	900
SMS_ACGC	ACGC_AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	36 891

SMS_CEXC	CEXC_CHARGES EXCEPTIONNELLES	-
18663000	AGIOS COMPTE COURANT CRF FACT	1 000
SMS_66	CHARGES FINANCIERES ET INTERETS DES EMPRUNTS	1 000
SMS_CFIN	CFIN_CHARGES FINANCIERES	1 000
68121530	DOTATION AMORT INSTAL A CARACTERE SPECIFIQUE	308
68121540	DOTATION AMORT MATERIEL	300
68121810	DOTATION AMORT INSTAL GENE AGENCMTS AMENAGMTS DIV	1 685
68121830	DOTATION AMORT MAT DE BUREAU ET MAT INFORMATIQUE	282
68121840	DOTATION AMORT MOBILIER	915
68121880	DOTATION AMORT AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 786
SMS_6811	DOT AUX AMORTISSEMENTS DES IMMO INCORPORELLES ET CORPORELL	7 276
68152000	DOTATION AUX PROVISIONS DEPART A LA RETRAITE	1 400
SMS_6815	DOT AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES D'EXPLOITATION	1 400
SMS_DAP	DAP_DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	8 676
SMS_G3_CHG	GROUPE3_DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	267 268
SMS_CHGES	SMS_CHARGES	850 419
70621500	DOT GLOB ART L312 1	165 447
SMS_731	PRODUITS A LA CHARGE DE L ASS MALADIE - HORS EHPAD	165 447
SMS_G1_PDT	GROUPE1_PRODUITS DE LA TARIFICATION ET ASSIMILES	165 447
SMS_629	RABAIS REMISES ET RISTOURNES OBTENUS SUR AUTRE SERV EXT	-
70888000	AUTRES PDTS DES ACTIVITES ANNEXES	3 700
70828000	AUTRE PARTICIPATION DES USAGERS	141 600
SMS_70	PRODUITS SAUF 7082	145 300
74100000	SUBVENTIONS D EXPLOITATION NON AFFECTEES	120 000
74220000	SUBVENTIONS D EXPLOITATION AFFECTEES AUTRES	380 586
SMS_74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET PARTICIPATIONS	500 586
75880000	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	400
SMS_75	SMS AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	400
SMS_G2_PDT	GROUPE2_AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	646 286
18761000	PRODUITS DE FUSION CRF RECUS	600
SMS_76	SMS_76 PRODUITS FINANCIERS	600
78151300	REPRISE S PROVISION RISQUE REVERSEMENT SUBVENTION	28 000
78152000	REPRISE SUR PROVISIONS DEPART A LA RETRAITE	120
SMS_781	REPRISES SUR AMORT DEPREC ET PROV (PDTS EXPLOIT)	28 120
SMS_AP	AP_AUTRES PRODUITS	28 120
75710000	QUOTE-PART DE SUBV INVESTISMT VIREE AU COMPTE DE RESULTAT.	9 431
SMS_777	QTE-PART DES SUBV INVEST VIREE AU RESULTAT DE LEXERCICE	9 431
SMS_PEXC	PEXC_PRODUITS EXCEPTIONNELS	9 431
SMS_G3_PDT	GROUPE3_PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	38 151
SMS_PDTS	SMS_PDTS PRODUITS	849 884
RES_SMS	SMS RESULTAT NET	- 535

colonnes rouge: à saisir

Pour supprimer la donnée sur un compte sur lequel vous

Projet n°....

## 6. Projet - Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - *Objet de la demande* » (3 pages) par projet

Projet supplémentaire -  
demande multi-projets

Suppression d'un projet -  
demande multi-projets

Votre demande est adressée à la politique de la ville ?  oui

### **Intitulé :**

CENTRE D HEBERGEMENT D 'URGENCE SOCIALE 30 PLACES

### **Objectifs :**

METTRE A L'ABRI SUR ORIENTATION DU 115 LES PERSONNES SANS ABRI AVEC UN PRINCIPE D'INCONDITIONNALITE ET DE CONTINUITE DE LA PRISE EN CHARGE ET TRAVAILLER AVEC LES PERSONNES UN PROJET D INSERTION

### **Description :**

ACCUEIL DE 17H A 8H DES PERSONNES  
ACCES A L HYGIENE,  
SERVICE D'UN REPAS MATIN ET SOIR  
HEBERGEMENT EN CHAMBRE SIMPLE OU DOUBLE AVEC SANITAIRE  
MOBILISATION AUTOUR D'UN PROJET D'INSERTION  
DUREE DE SEJOUR ADAPTEE A LA SITUATION DE LA PERSONNE

**Bénéficiaires :** caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

PERSONNE SANS DOMICILE FIXE SUR ORIENTATION DU 115  
PERSONNE ISOLEE OU EN COUPLE  
PAS D'ENFANT ACCUEILLI  
ACCUEIL DES CHIENS EN CHENIL

## 6. Projet - Objet de la demande (suite)

### Territoire :

LE CENTRE D'HEBERGEMENT EST SITUE A AJACCIO QUARTIER MEZZAVIA

### Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

CENTRE D'HEBERGEMENT D'URGENCE  
EQUIPE SALARIEE  
PRESTATION DE REPAS

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet		
Salarié		
dont en CDI		7
dont en CDD		1
dont emplois aidés <sup>4</sup>		
Volontaires (services civiques ...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?

oui  non

Si oui, combien (en ETPT) : .....

**Date ou période de réalisation :** du (le) | 0 | 1 | 0 | 1 | 1 | 9 | au | 3 | 1 | 1 | 2 | 1 | 9 |

### Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

TAUX D'OCCUPATION  
NOMBRE DE PERSONNE ACCUEILLIE  
DUREE DE SEJOUR  
SORTIE REALISEE

<sup>4</sup> Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

6. Budget<sup>5</sup> du projet

Année 2019. ou exercice du ..... au .....

Budget supplémentaire -  
projet pluriannuelSuppression du budget -  
projet pluriannuel

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	31 590	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	15 700
Achats matières et fournitures	28 770	73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures	2 820	74 - Subventions d'exploitation <sup>2</sup>	397 000
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	40 831	DDCSPP	247 000
Locations	20 330		
Entretien et réparation	16 300		
Assurance	3 751	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation	450	CTC- FONCTIONNEMENT	60 000
		CTC - AIDE ALIMENTAIRE	25 000
62 - Autres services extérieurs	73 414,4	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	2 000		
Publicité, publication	1 500		
Déplacements, missions	6 344,4	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	63 570	Mairie ajaccio	65 000
63 - Impôts et taxes	100		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes	100	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	270 905	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	270 905	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Aides privées (fondation)	
Autres charges de personnel		Autres établissements publics	
65 - Autres charges de gestion courante	21 141,6	75 - Autres produits de gestion courante	400
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	400
66 - Charges financières	1 000	76 - Produits financiers	600
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	120
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées	6 638	78 - Reprises sur amortissements et provisions	31 800
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>445 620</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>445 620</b>
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE<sup>7</sup>

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

La subvention sollicitée de.....60000€€, objet de la présente demande représente .....% du total des produits du projet  
(montant sollicité/total du budget) x 100.

<sup>5</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>6</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

<sup>7</sup> Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

## 7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) ROSSI SANDRA  
représentant(e) légal(e) de l'association DIRECTRICE

*Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci.*

### déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives<sup>9</sup>, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)<sup>10</sup> :
  - inférieur ou égal à 500 000 €
  - supérieur à 500 000 €
- demander une subvention de :
  - ..... 60000 € au titre de l'année ou exercice 20....
  - ..... € au titre de l'année ou exercice 20....
  - ..... € au titre de l'année ou exercice 20....
  - ..... € au titre de l'année ou exercice 20....
- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.  
=> Joindre un RIB

Fait, le 19/03/19..... à Ajaccio.....

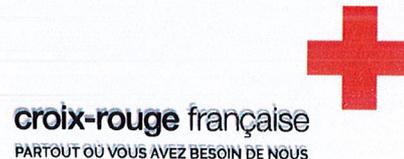
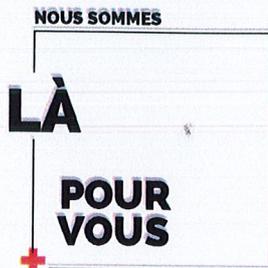
Signature



<sup>8</sup> "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

<sup>9</sup> Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

<sup>10</sup> Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.



A Mezzavia,  
Le 14 juin 2019

**Objet :** Envoi documents soldes subventions 2018 – Collectivité de Corse

Monsieur Le Président,

Vous trouverez ci-joint les différents documents nécessaires à la clôture du dossier des subventions pour au CHUS L'Alba de la Croix Rouge Française.

L'année 2018 présente pour le fonctionnement un excédent lié à l'octroi en fin d'année par la DDCSPP d'un crédit non reconductible pour faire face aux difficultés récurrentes du CHUS et tenter de résorber les déficits antérieurs.

De plus des couts supplémentaires sont prévus pour l'année 2019 au regard du changement de direction

Enfin l'aide alimentaire présente un déficit au regard des charges en augmentation.

Restant à votre écoute,

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Centre d'Hébergement d'Urgence Social - L'Alba

[www.croix-rouge.fr](http://www.croix-rouge.fr)

Sandra ROSSI  
Directrice

**CROIX-ROUGE FRANÇAISE**  
Centre d'Hébergement d'Urgence Social  
« L'ALBA »  
Lieu-dit Campo di Fiori - 20167 MEZZAVIA  
Campo di Fiori  
20167 Mezzavia - Corse  
Tél. : 04 95 50 53 40 - Fax. 04 95 50 55 31  
chus.alba@croix-rouge.fr  
[chus.alba@croix-rouge.fr](mailto:chus.alba@croix-rouge.fr)

**Nous sommes là pour vous aider**



N°15059\*01

## ASSOCIATIONS

# COMPTE-RENDU FINANCIER DE SUBVENTION

(arrêté du Premier ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations)

Le compte-rendu a pour objet la description des opérations comptables qui attestent de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

Ce compte-rendu est à retourner à l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été accordée. Il doit obligatoirement être établi, avant toute nouvelle demande de subvention. Il doit être accompagné du dernier rapport annuel d'activité et des comptes approuvés du dernier exercice clos.

Vous pouvez ne renseigner que les cases grisées du tableau si le budget prévisionnel de l'action projetée a été présenté sous cette forme.

Le compte rendu financier est composé de trois feuillets :

1. un bilan qualitatif de l'action
2. un tableau de données chiffrées
3. l'annexe explicative du tableau

Ces fiches peuvent être adaptées par les autorités publiques en fonction de leurs priorités d'intervention.

Article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (extraits) :

*« Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'organisme de droit privé bénéficiaire doit produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Le compte rendu financier est déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le budget et les comptes de tout organisme de droit privé ayant reçu une subvention, la convention prévue au présent article et le compte rendu financier de la subvention doivent être communiqués à toute personne qui en fait la demande par l'autorité administrative ayant attribué la subvention ou celles qui les détiennent, dans les conditions prévues par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 précitée. »*

# 1. Bilan qualitatif de l'action réalisée

Identification :

Nom : CHUS L ALBA .....

Numéro SIRET : | 7 | 7 | 5 | 6 | 7 | 2 | 2 | 7 | 2 | 3 | 2 | 3 | 3 | 3 |

Numéro RNA délivré lors de toute déclaration (création ou modification) en préfecture: | | | | | | | | | | | | | | | |

Pour une association régie par le code civil local (Alsace-Moselle), date de l'inscription au registre des associations : | | | | | | | | | |

*Décrire précisément la mise en œuvre de l'action :*

ACTION D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENT DES PERSONNES SANS DOMICILE  
ORIENTEES PAR LE 115 OU LA MARAUDE  
ACCUEIL 365J/AN PAR UN BINOME D'AGENT D'ACCUEIL  
OUVERTURE DE 17H A 8H30

*Quel a été le nombre approximatif de personnes bénéficiaires (par type de publics) ?*

30 PERSONNES PAR JOUR EN MOYENNE  
146 PERSONNES ACCUEILLIES (107 PERSONNES DIFFERENTES)  
10886 JOURNEES D ACCUEIL REALISEES  
12% SONT DES FEMMES

*Quels ont été les date(s) et lieu(x) de réalisation de votre action ?*

DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2018

*Les objectifs de l'action ont-ils été atteints au regard des indicateurs utilisés ?*

MISE EN CONFORMITE AVEC LA LOI DALO AU REGARD DE LA CONTINUTE DE  
LA PRISE EN CHARGE

## 2. Tableau de synthèse

Exercice 2018

CHARGES	Prévision	Réalisation	%	PRODUITS	Prévision	Réalisation	%
<b>Charges directes affectées à l'action</b>				<b>Ressources directes affectées à l'action</b>			
60 : Achat	39402	21148	54	70 - Vente de marchandises, produits finis, prestations de services	8970	27069	302
Prestations de services							
Achats matières et fournitures	39402	21148	54	74- Subventions d'exploitation	352586	363768	103
Autres fournitures				Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)			
61 - Services extérieurs	35883	29406	82	- DDCSPP			
Locations immobilières et mobilières	18737	16981	91	- FONCTIONNEMENT CNR	228086	228086	100
				-		43800	
Entretien et réparation	13394	8770	65	Région(s) :			
Assurance	3752	3557	95	- CTC	60000	30000	
Documentation				Département(s) :			
Divers		98		-			
62 - autres services extérieurs	19002	6354	33	Intercommunalité(s) : EPCI <sup>3</sup>			
Rémunérations intermédiaires et honoraire	7994	1500	19	-			
Publicité, publication	2126	210	71	Commune(s) :	60000	60000	100
Déplacements, missions	5882	1153	20	-			
Services bancaires, autres	3000	3491	116	Organismes sociaux (détailler) :			
63 - Impôts et taxes	0	47		-			
Impôts et taxes sur rémunération				Fonds européens			
Autres impôts et taxes		47					
64- Charges de personnels	251449	284575	113	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)		1882	
Rémunération des personnels	168660	284575	169	Autres établissements publics	4500		0
Charges sociales	82789		0	Aides privées			
Autres charges de personne				75 - Autres produits de gestion courante	9922	16442	166
65- Autres charges de gestion courante	10144	18932	187	Dont cotisations, dons manuels ou legs			
66- Charges financières		337		76 - Produits financiers	667	730	109
67- charges exceptionnelles		522		77- Produits exceptionnels			
68 - Dotation aux amortissements	16265	36410	224	78 - Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures		18915	
<b>Charges indirectes affectées à l'action</b>				<b>Ressources propres affectées à l'action</b>			
Charges fixes de fonctionnement							
Frais financiers							
Autres							
<b>Total des charges</b>	<b>372145</b>	<b>397731</b>	<b>107</b>	<b>Total des produits</b>	<b>372145</b>	<b>426924</b>	<b>115</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>							
86- Emplois des contributions volontaires en nature	0	0		87 - Contributions volontaires en nature	0	0	
860-Secours en nature				870-Bénévolat			
861-Mise à disposition gratuite de biens et services				871-Prestations en nature			
862-Prestations							
864-Personnel bénévole				875-Dons en nature			
<b>TOTAL</b>	<b>372145</b>	<b>397731</b>	<b>107</b>	<b>TOTAL</b>	<b>372145</b>	<b>426924</b>	<b>115</b>
<p><b>La subvention de..228086.€ représente 53,43% du total des produits :</b>  (montant attribué/total des produits) x 100.</p>							

<sup>1</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros

<sup>2</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements obtenus d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.

<sup>3</sup> Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

### 3. Données chiffrées : annexe.

Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.)

Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté :

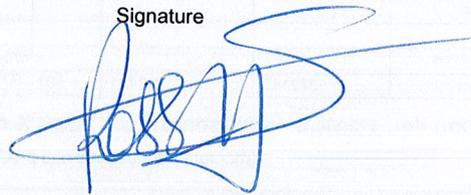
Contributions volontaires<sup>4</sup> en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée :

Observations à formuler sur le compte-rendu financier de l'opération subventionnée :

Je soussigné(e), (nom et prénom) ROSSI SANDRA  
représentant(e) légal(e) de l'association CHUS.I. ALBA  
certifie exactes les informations du présent compte rendu.

Fait le : 10/06/19 à Ajaccio

Signature



<sup>4</sup> Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires en nature affectées ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables ; voir le guide publié sur « [www.associations.gouv.fr](http://www.associations.gouv.fr) »

SIRET : 77567227232333

RNA :